

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

soins générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être sûrement renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

Entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1628 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : MICHANTAN FATNA

Date de naissance : 01.01.1944

Adresse : HAY HANA RL- 30 N° 11

Tél. : 0661 60 97 91 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : MICHANTAN FATNA Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Douleurs abdominales

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : / /

VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie N° M21-061607

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15 JAN 2012	2		300 DH	 Dr. Mohamed BEN YAKKOUN Spécialiste des Maladies de l'Appareil Digestif 47 Bd. Rachid El Hesokin 0522314744/0522314745

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE HAY EL HANA Mme. BIKRI Soumia 7, Marche d'Hana Hay El Hana Casablanca. Tél: 05 22 54 67 12	05/01/2012	 Dr. Mohamed BEN YAKKOUN Spécialiste des Maladies de l'Appareil Digestif 47 Bd. Rachid El Hesokin 0522314744/0522314745

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

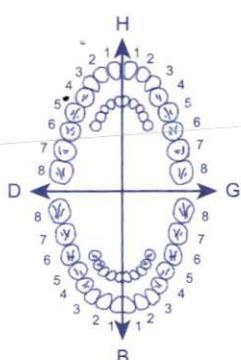
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan.

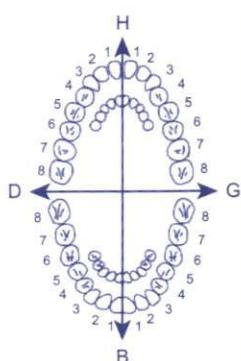
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX



O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	00000000	00000000
	35533411	11433553
G		
B		



[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

Dr Mohamed BENNANI

Diplômé de Besançon - France

Spécialiste des Maladies de l'Appareil Digestif

(Foie - Estomac - Intestins)

Fibroscopie Digestive

Diplômé d'Échographie de Strasbourg

Attestation de Proctologie de Paris

(Hémorroïdes - Fissures - Fistules Anales)

Ancien Attaché des Hôpitaux de France

Membre de la Société Nationale Française de Gastro-Entérologie SNFGE

Membre de la Société Française d'Endoscopie Digestive SFED

Membre de la Société Européenne d'Endoscopie Digestive ESGE

Membre de la Société Nationale Française de Colo-proctologie SNFCP

الدكتور محمد بناني

خرج كلية الطب ببوردو فرنسا

اختصاصي في أمراض الجهاز الهضمي - التقطير الداخلي

حاصل على شهادة الفحص بالأشعة مأ فوق الصوتية

بكلية الطب بستراسبورغ

حاصل على شهادة أمراض البواسير بباريس

ملحق سابقًا بمستشفيات فرنسا

عضو في الجمعية الفرنسية لأمراض الجهاز الهضمي

عضو في الجمعية الفرنسية للتقطير الباطني

عضو في الجمعية الأوروبية للتقطير الباطني

عضو في الجمعية الوطنية الفرنسية لطب المستقيم

Casablanca le : 05/01/2022

Mme MKHANTAR FATNA

65,00

REFLUXAID STICK 3 BOITES

1 Sachet le matin 1 Sachet le midi 1 Sachet le soir après le repas pendant 14 jours

32,80 ~~PERIDYS CP~~

1 Comprimé le matin 1 Comprimé le soir 1/2 heure avant le repas pendant 2 semaines

22,90 CARDIOASPIRINE 100MG COMPRIMÉ BOÎTE DE 30 COMPRIMES

1 Comprimé le midi au cours du repas pendant 28 jours

82,10 ~~INEXIUM 20 MG~~

1 Comprimé le soir 1/2 HEURE avant le repas pendant 14 jours

34,00 OSMOSINE SIROP

84,50 1 Cuillère à soupe à 10h., 1 Cuillère à soupe à 16h., 1 Cuillère à soupe au coucher après le repas.

NEOVIMAC PLUS GELULE

1 Gélule le matin, 1 Gélule le midi, 1 Gélule le soir avant le repas

441,00

~~PHARMACIE HAY EL HANA
Mme. HAY EL Soumia
7, Marché El Hana Hay El Hana
Casablanca - Tel : 05 24 54 67 42~~

~~Docteur Mohamed BENNANI
SPECIALISTE
des Maladies de l'Appareil
Digestif
47, Bd. Rahal El Meskini
Casablanca
Tel : 05 22 31 47 42~~

47, Bd Rahal El Meskini - Casablanca - Tél/Fax : 05 22 31 47 42

47, شارع رحال المسكيني - الدار البيضاء - الهاتف/الفاكس : 05 22 31 47 42

PPV
34DH00

LOT 2113104
EXP 2024/05
PPC 65 DHS

LOT 2119510
EXP 2024/07
PPC 65 DHS

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubier binou al souam roches
noires casablanca
INEXIUM

20 mg Cpr GR
Boite 14
640150MP/21/NRQ P.P.V: 82,10 DH
6 118001 020591

Cardiaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

6 118001 090280

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubier binou al souam roches
noires casablanca
INEXIUM

20 mg Cpr GR
Boite 14
640150MP/21/NRQ P.P.V: 82,10 DH
6 118001 020591

NEOVIMAG®
PLUS

Lot : NP01
À consommer de
préférence avant le : 10/2024
PPC : 84,50 DH

